

---

## Lettre du conseil général de la commune de Cluny qui annonce le recouvrement de l'emprunt forcé et volontaire, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Lettre du conseil général de la commune de Cluny qui annonce le recouvrement de l'emprunt forcé et volontaire, lors de la séance du 29 nivôse an II (18 janvier 1794). In: Tome LXXXIII - Du 16 nivôse au 8 pluviôse An II (5 au 27 janvier 1794) p. 435;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1961\\_num\\_83\\_1\\_36391\\_t2\\_0435\\_0000\\_2](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1961_num_83_1_36391_t2_0435_0000_2)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

## 18

Le conseil général de la commune de Cluny annonce que le rôle de l'emprunt forcé est fait et en recouvrement; il monte à 12,752 l. 16 s.; l'emprunt volontaire excède cette somme, et cependant les déclarations paroissent sincères (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Cluny, 5 niv. II] (3)

« Citoyens Représentants,

Notre travail sur l'emprunt forcé est fait. Le rôle est en recouvrement, il monte à 12 752 l. 16 s. et les déclarations paroissent sincères, jugées de la fortune de notre commune. Cependant l'emprunt volontaire excède cette somme du double et au-delà. Sévères observateurs des lois, nous n'avons besoin que de les connoître. Nos jeunes gens sont aux frontières, tous sont à la hauteur de la Révolution. Une souscription s'ouvre-t-elle chacun pressure ses facultés. L'idée du désordre ou d'une insurrection nous tient debout. La superstition et le fanatisme ont déserté nos contrées, le seul culte de la Raison est observé. L'argenterie des églises est en route pour la Monnoie. Enfin tout va et ira bien. Continuez, Citoyens Représentants, et le but du pacte social est atteint.

Nous avons cependant à nous plaindre et nous le faisons en vrais républicains. Oui, nous souffrons de voir la vaste enceinte de la ci-devant abbaye de Cluny, propre par les avantages qu'elle réunit à toute espèce de manufactures ou autres établissements, se détériorer par son désœuvrement et conséquemment la misère et la mendicité. Qu'un établissement national détruise ces fléaux de l'humanité et procure aux citoyens un travail honorable qui puisse les faire vivre sans compromettre la dignité de l'homme libre. »

VIVOT, PARET (*off. mun.*), GUILLEMAIN, OCHIER, CHARTON, DHAULEVILLE, BOIS, DUTHION, PONCET aîné, GOYET (*off. mun.*), VOGUET, DAVIOT, NISORE (?), CHAMIER, PONIET (*off. mun.*), GUICHARD (*maire*), JANDET (?)

## 19

Les administrateurs du district de Marcigny annoncent que le fanatisme a disparu dès que la vérité s'est fait entendre; toutes les communes s'empressent de rendre hommage à la Raison par le sacrifice de toute l'argenterie de leurs églises, et invitent la Convention à rester à son poste (4). Ils envoient 315 marcs 2 onces demi gros d'argenterie et 123 marcs une once 7 gros en galons, broderies et franges, tant en or qu'argent (5).

Mention honorable, insertion au bulletin.

(1) P.V., XXIX, 316; M. U., XXXVI, 14; J. univ., p. 6721.

(2) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(3) C. 288, pl. 887, p. 48.

(4) P.V., XXIX, 316.

(5) B<sup>in</sup>, 30 niv. (suppl<sup>1</sup>). Voir ci-dessus, même séance, n° 17.

## 20

Les sans-culottes de la commune d'Huningue observent que la partie du Haut-Rhin, longtemps le théâtre du modérantisme, touchoit au moment de sa ruine sans l'arrivée d'un représentant du peuple qui a su y ramener les esprits et y remettre les lois révolutionnaires en vigueur; mais cette conversion subite, disent-ils, leur fait craindre une rechûte; en conséquence ils prient la Convention de vouloir leur rendre le citoyen Hérault, ou tout autre qui lui plaira (1).

Insertion au bulletin (2), renvoi au comité de salut public.

## 21

Le conseil-général de la commune d'Arnay-sur-Arroux annonce que la fête à l'occasion de la reprise de Toulon, a été célébrée avec un concours immense des citoyens des campagnes voisines (3).

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

[Arnay-sur-Arroux, 23 niv. II] (5)

« Citoyen Président,

Le Conseil général de la commune d'Arnay-sur-Arroux a fait célébrer la fête patriotique ordonnée par la Convention, au sujet de la prise de Toulon. Cette fête a été noble et simple, telle qu'elle convient au caractère républicain, mais ce qui la rendait plus intéressante est le concours immense des habitants des campagnes voisines qui y ont été attirés par la nouveauté du spectacle, et ce qui a rendu la fête complète c'est que ces mêmes habitants ont emporté le sentiment et la conviction que la décence et l'énergie règnent toujours dans les cérémonies républicaines. Nous te prions, Citoyen, d'en avertir la Convention. Salut et Fraternité. »

MAIRE (*présid.*), P. BILLEQUIN (*maire*), DUROUSSIN COQUINGNIOT, Régulus CAILLIET (*secrét.*).

## 22

La société populaire de Monpont, département de la Dordogne, annonce qu'elle a déjà un grand nombre de chemises, bas et autres effets pour les défenseurs de la patrie. Elle demande une prompt uniformité de poids et mesures à cause du *maximum*, et que les vignes plantées sur les bords de la Gironde, de la Dordogne et l'Isle, soient arrachées, et les terres semées en grains (6).

(1) P.V., XXIX, 316. Mention dans J. Sablier, n° 1085; C. Eg., p. 146; M. U., XXXV, 478.

(2) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(3) P.V., XXIX, 316. M. U., XXXVI, 15; J. univ., p. 6722.

(4) B<sup>in</sup>, 29 niv.

(5) C. 288, pl. 887, p. 50.

(6) P.V., XXIX, 316. Mention dans C. Eg., p. 146.